N° 02/00/2023

Département

## COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS

de la Moselle

\_

Extrait du procès-verbal des

Arrondissement de THIONVILLE

délibérations du Conseil Municipal

~~=~~ Nombre de conseillers élus: 15

Séance du 13 avril 2023

en fonctions:

15

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents: 10

<u>Membres présents</u>: MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoints Mme SIMON Geneviève, Mme WOJCIECHOWSKI Sylviane,

, M HENTZEN Didier, M DUBREUIL Cédric,

M HARO Frank, M SCHMIT Pierre, Mmes ARAUJO DA SILVA Christel

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: MM MANSION Yves, Mme BESNARD Estelle, Mme

CLANCHET Cécile, M ZINS Clément, Mme SONTAG Fabienne

Convocation du 06/04/2023

Secrétaire de séance : CONSTANT Thomas

# 1. <u>Examen et vote des comptes de gestion (commune, eau et assainissement) exercice</u> 2022

Le Conseil Municipal examine et accepte à l'unanimité les comptes de gestion (commune, eau et assainissement) de l'exercice 2022 présentés par Madame Le Receveur Municipal.

## 2. Budget Primitif « EAU » exercice 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2023 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 84 733,97 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 122 332,22 € et s'équilibrent.

# 3. Budget Primitif « Général » exercice 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 245 587,92 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 405 242,18 € et s'équilibrent.

## 4. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023

Les taux sont les suivants :

1. Taxe foncière bâtie : 29,38 (taux commune inchangé 15,12 % +taux départemental 14,26 %)

2. Taxe foncière non bâtie: 47,74 %

3. Taxe d'habitation : 10,86 %

Pour copie conforme, Contz-Les-Bains, le 14/04/2023

> Le Maire, Yves LICHT